



DOSSIER DE DEMANDE - RÉVISION SIMPLIFIÉE  
DES AIRES CÔTES DU RHÔNE ET CÔTES DU RHÔNE VILLAGES

ENR.VIG.38.01  
Date de MAJ :  
12/12/2014

**IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

Qualité du demandeur :  Propriétaire  Exploitant

Nom, Prénom ou Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code postal, Commune : .....

Téléphone : .....

Email : .....

**CRITÈRES DE RECEVABILITÉ pour l'examen d'une parcelle**

- 1/ Les parcelles ayant déjà fait l'objet d'un refus de classement de la part de l'INAO seront exclues,
- 2/ Les parcelles demandées doivent être plantées, et respecter les conditions de production des cahiers des charges des appellations Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages (densité de plantation, cépage, hauteur de cordon, système de taille, ...),
- 3/ Les parcelles doivent être situées dans un environnement viticole (parcelles non isolées) et être contiguës aux aires d'appellation Côtes du Rhône ou Côtes du Rhône Villages,
- 4/ Les parcelles ne doivent pas être classées en zone U (zone urbaine) dans le document d'urbanisme de la commune.

**ILOT(S) / PARCELLE(S) CADASTRALE(S) OBJET(S) DE LA DEMANDE**

Je soussigné .....

demande l'examen de .....îlot(s) cultural(s) comprenant respectivement :

.....parcelle(s) cadastrale(s) / Ilot n° .....parcelle(s) cadastrale(s) / Ilot n°

.....parcelle(s) cadastrale(s) / Ilot n° .....parcelle(s) cadastrale(s) / Ilot n°

Date : ..... Signature du demandeur : .....

**Ce document est à renvoyer par voie postale, complété par l'ensemble des pièces demandées, à l'adresse suivante :  
Avant le 31 mars 2015 (communes de la phase test) et avant le 30 juin 2015 (pour toutes les autres communes)**

Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône  
2260, rte du Grès 84 100 ORANGE

Tous les documents sont disponibles sur le site internet du Syndicat : <http://www.syndicat-cotesdurhone.com>

SYNDICAT GÉNÉRAL DES VIGNERONS RÉUNIS DES CÔTES DU RHÔNE

ORGANISME DE DÉFENSE ET DE GESTION C.D.R. ET C.D.R. VILLAGES

6, rue des 3 Faucons. CS 60093. 84918 Avignon Cedex 9. Tél. 04 90 27 24 24. Fax 04 90 85 26 83.

E-mail : [syndicat-cotesdurhone@syndicat-cotesdurhone.com](mailto:syndicat-cotesdurhone@syndicat-cotesdurhone.com) | Site Internet <http://www.syndicat-cotesdurhone.com>

**ÎLOT(S) / PARCELLE(S) CADASTRALE(S) OBJET(S) DE LA DEMANDE**

*Merci de bien vouloir compléter une page par îlot cultural*

Îlot n°.....

Je demande pour la (ou les) parcelle(s) cadastrale(s) suivantes, situées sur la commune de .....

- actuellement en appellation  IGP Vins de Pays  Côtes du Rhône  
sa reconnaissance en appellation  Côtes du Rhône  Côtes du Rhône Villages

SECTION	N°	CEPAGE	SUPERFICIE CADASTRALE			SUPERFICIE ENCEPAGEE			CAMP. DE PL.	ECART	
			HA	AR	CA	HA	AR	CA		PIED	RANG

SECTION	N°	CEPAGE	SUPERFICIE CADASTRALE			SUPERFICIE ENCEPAGEE			CAMP. DE PL.	ECART	
			HA	AR	CA	HA	AR	CA		PIED	RANG

SECTION	N°	CEPAGE	SUPERFICIE CADASTRALE			SUPERFICIE ENCEPAGEE			CAMP. DE PL.	ECART	
			HA	AR	CA	HA	AR	CA		PIED	RANG

**CRITÈRES D'AUTO-ÉVALUATION DE LA PARCELLE**

	OUI	NON
La parcelle n'a jamais fait l'objet d'un refus de classement de la part de l'INAO		
La parcelle demandée est plantée et respecte les conditions de production du cahier des charges de l'appellation demandée CDR/CDRV (densité de plantation, cépage, hauteur de cordon, système de taille, ...),		
La parcelle est dans un environnement viticole (parcelle non isolée) et est contiguë aux aires d'appellations CDR ou CDRV,		
La parcelle n'est pas classée en zone U (zone urbaine) dans le document d'urbanisme de la commune.		

**L'étude du dossier nécessite une réponse positive aux 4 points du tableau**

**PIÈCES À TRANSMETTRE**

- Le dossier de demande daté et signé par le propriétaire et/ou l'exploitant (page1) accompagné d'un chèque d'un montant de 30€ à l'ordre du Syndicat Général des Côtes du Rhône (un chèque par dossier et non pas par îlot cultural)

**Par îlot cultural** (page 2 ou 3 ou copie du feuillet)

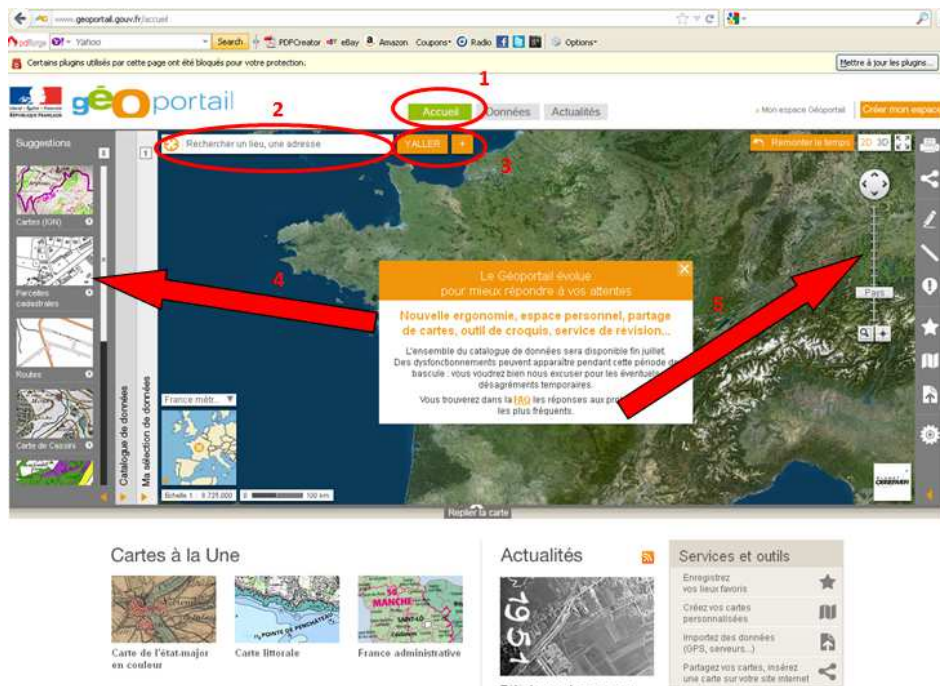
- Votre fiche CVI (version pro-douane) avec les parcelles demandées en évidence
- Le plan cadastral localisant chaque parcelle demandée (cadastre.gouv.fr)
- Une photo aérienne qui localise la ou les parcelle(s) objet(s) de la demande en identifiant sur la photo aérienne chaque parcelle cadastrale (merci de vous référer au tutoriel au dos de ce dossier)
- Une copie de l'extrait du document d'urbanisme qui précise le zonage dont votre parcelle cadastrale fait partie (n'hésitez pas à vous rapprocher de votre commune)

**Feuillet à dupliquer autant de fois que nécessaire**

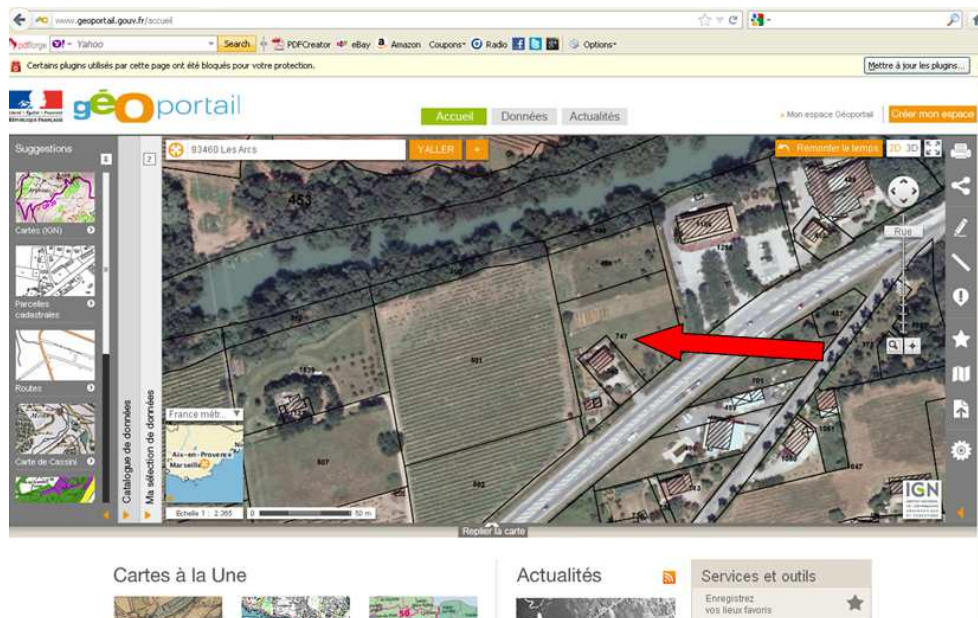
Tous les documents sont disponibles sur le site internet du Syndicat : <http://www.syndicat-cotesdurhone.com>

Le site [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr) permet de visualiser la photo aérienne et d'y superposer le cadastre actuel.

- ① Cliquer sur accueil
- ② Entrer le nom de la commune où se situe la parcelle
- ③ Cliquer sur « y aller »
- ④ Cliquer sur parcelles cadastrales => Les numéros cadastraux des parcelles et les limites des parcelles apparaissent sur la photo aérienne
- ⑤ Utiliser l'échelle pour pouvoir zoomer sur la parcelle



- ⑥ La vue zoomée apparaît. Zoomer autant que nécessaire pour **afficher de manière lisible le numéro de la parcelle**



- ⑦ Copier l'image et la coller sous Word (touche *imp écr* sur votre clavier /ouvrir un document word /coller l'image)